**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Rapport du Conseil d'Etat sur l'avenir de l'Université de Lausanne : vers une refondation dans un contexte romand

**Le maintien d'une université cantonale ne peut être assuré qu'au prix de profondes réformes : tel est le constat dressé par le Conseil d'Etat dans son rapport rendu public aujourd'hui. Quatre axes principaux et un calendrier de réformes aboutissant en 2006 forment la trame de ce qui constitue un programme de réflexion et d'action. En raison de l'importance des enjeux, ce rapport fera l'objet d'une large consultation lancée dès le 31 janvier et ce jusqu'à la fin du mois de mars.**

De l'avis général, l'Université de Lausanne traverse actuellement une période délicate liée, notamment, à la raréfaction des moyens financiers, à la compétition internationale ainsi qu'à son mode d'organisation interne.

Afin de remédier à cette situation, le Conseil d'Etat propose dans son rapport, présenté au-jourd'hui par la conseillère d'Etat Francine Jeanprêtre, quatre axes fondamentaux de ré-flexion et d'action qui doivent assurer le développement quantitatif et qualitatif de l'UNIL. Il s'agit de concilier l'accès accru aux études universitaires et la constitution de pôles d'excellence en Suisse occidentale, de stimuler l'interdisciplinarité, la réflexion et l'engagement personnel ainsi que la mobilité des étudiants. La volonté de favoriser une pé-dagogie participative et de replacer les études universitaires dans un contexte européen, notamment par la généralisation du système des crédits, figurent également au rang des principes qui guident ce rapport dont les quatre axes sont les suivants :

· La nécessité du maintien d'une université cantonale au travers de la définition d'un projet ambitieux. Cet axe rejette par conséquent l'option d'une fusion avec l'EPFL telle qu'envisagée par les autorités universitaires.

· La " refondation " de l'UNIL par une réforme interne de ses organes et de son modèle de gouvernance. Sur ce point, le rapport propose des pistes concrètes en matière de

dé-coupage institutionnel (en trois niveaux : autorités centrales, facultés, filières), de préro-gatives du Rectorat et de composition du Sénat (passage de 300 à 40 ou 60 membres).

· Le développement d'une politique de " remaniements parcellaires " à l'échelon de la Suisse occidentale afin d'instaurer un réseau de compétences comportant plusieurs pô-les d'excellence. C'est dans cette perspective que s'inscrit par exemple la proposition d'une Faculté romande de médecine et des sciences de la vie.

· La mise à disposition de moyens supplémentaires s'accompagnant d'un effort accru dans le contrôle de la gestion, des coûts et de l'exploitation des infrastructures. Une fondation immobilière commune à l'UNIL et à l'EPFL figure ainsi au rang des projets à étudier.

Ce rapport va faire l'objet d'une consultation la plus large possible dès le 31 janvier 2002 via Internet (le rapport est d'ores et déjà disponible sur www.dfj.vd.ch/accueil). Une fois les ré-sultats de cette consultation examinés, à l'automne, débutera la rédaction d'une nouvelle Loi sur l'Université. L'ensemble des réformes devrait aboutir en 2006.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 janvier 2002

DFJ, Francine Jeanprêtre, cheffe du département, 021/316 30 01 DFJ, Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 01

rapport_universite